

Numéro ROP: 091-08

Sommaire

Recherche sur la confidentialité et l'utilisation des données géospatiales

novembre 2009

Préparé pour :

Ressources naturelles Canada

por@nrca.gc.ca

This summary is also available in English.

Numéro du contrat : 23483-090361/001/CY

Date du contrat : 10 mars 2009

Date de la fin de la collecte de données : 9 octobre 2009

Préparé par :

Phase 5 Consulting Group Inc.

Canada

Sommaire

Contexte : Les progrès de la technologie numérique font en sorte que les données géospatiales sont de plus en plus fréquentes, grâce à l'utilisation des systèmes de positionnement global (GPS), des systèmes d'information géographique (SIG) et de la télédétection. La croissance exponentielle des vingt dernières années dans le secteur de la géomatique ne donne aucun signe de ralentissement dans un proche avenir et exige des moyens plus efficaces pour le partage des données géospatiales. Depuis 1999, le gouvernement fédéral a investi dans une initiative de partenariat à l'échelle nationale en vue d'améliorer la capacité collective de partager et d'utiliser l'information géospatiale sur Internet. Cette initiative, connue sous le nom de GéoConnexions, est dirigée par Ressources naturelles Canada.

Pour aider les personnes chargées de réaliser les objectifs du programme GéoConnexions, nous avons procédé à une évaluation des besoins en 2006. Un des principaux objectifs visait à identifier les obstacles ou les défis susceptibles de nuire au partage des données géospatiales. L'étude a démontré que la vie privée représente un obstacle majeur.

En 2009, Phase 5 a été embauchée pour mener une étude sur les préoccupations des Canadiens relativement à la confidentialité et à l'utilisation des données géospatiales. L'étude avait pour but de mettre en relief les préoccupations et les questions qui requièrent du leadership de la part du gouvernement du Canada.

Objectifs : La recherche comportait plusieurs objectifs :

1. *Mieux comprendre le contexte actuel*
 - Dans quelle mesure les Canadiens sont-ils conscients des utilisations actuelles et potentielles des données géospatiales?
 - Quelle est la terminologie qui est utilisée et comprise par les Canadiens?
 - Quelles sont les opinions des Canadiens sur l'environnement actuel?
2. *Déterminer les attentes en matière de confidentialité en rapport avec l'utilisation des données géospatiales*
 - Quelles sont les lignes directrices qui sont en place ou qui devraient être mises en place pour protéger la confidentialité d'une personne?
3. *Mieux comprendre les compromis que les Canadiens sont disposés à faire pour recevoir des services*

Approche : L'approche pour les travaux comportait trois étapes.

Étape 1 : Phase 5 a mené une séance de travail d'une demi-journée avec les représentants de RNCAN et les membres des comités consultatifs.

Étape 2 : Phase 5 a réalisé vingt-neuf (29) entrevues qualitatives avec des Canadiens.

Étape 3 : Un sondage de vingt minutes a été mené en ligne avec 2 200 Canadiens représentatifs de la population. Aucune marge d'erreur n'est disponible pour le sondage.

en ligne puisque les répondants ont été sélectionnés parmi les personnes qui avaient accepté de participer en devenant membre d'un groupe-témoin de consommateurs. Pour garantir le caractère représentatif de ce groupe à l'échelle nationale, les données ont été pondérées pour refléter les statistiques nationales par région, âge, sexe et milieu urbain / rural. Un sondage téléphonique a été réalisé auprès de 550 Canadiens pour valider les résultats du sondage en ligne. La marge d'erreur du sondage téléphonique est de ± 4 %, 19 fois sur 20.

Les résultats de l'étude serviront à renforcer les politiques, les lignes directrices et les procédures du gouvernement du Canada en vue de protéger la confidentialité des Canadiens. Les dépenses totales du projet se sont élevées à 98 898 \$, TPS en sus.

Principales conclusions

Préoccupations concernant la protection des renseignements personnels

- ***De façon générale, les répondants sont très préoccupés par la protection de leurs renseignements personnels.*** La protection des renseignements personnels est une question délicate puisque plus de la moitié des répondants ont dit être « très préoccupés » par la protection de leurs renseignements en général et plus de 80 % se sont dits « préoccupés » ou « très préoccupés ».
- ***Plus de la moitié des répondants ont été victimes d'atteinte à la vie privée.*** Toutefois, cela n'a eu qu'un faible impact sur le niveau de préoccupation général qui variaient de 80 % à 85 % pour tous les répondants, peu importe qu'ils aient été victimes ou non d'atteinte à la vie privée.

Aise à partager des renseignements personnels liés à l'emplacement

- ***Le contrôle des renseignements qui sont partagés et le contexte (en particulier le but principal) sont les facteurs clés qui influencent le niveau d'aise à partager des renseignements personnels liés à l'emplacement.*** Les répondants sont plus à l'aise s'ils ont un plus grand contrôle sur les renseignements et si ceux-ci sont partagés pour le bien collectif (p. ex., une sécurité publique accrue ou de meilleurs soins de santé). L'utilisation particulière, la proximité (c.-à-d. la proximité avec la personne, comme l'emplacement en temps réel comparativement à la province ou la région) et les personnes qui ont accès à ces renseignements ont une importance secondaire.
- ***Réciproquement, lorsque les renseignements sont liés à un emplacement en temps réel ou servent à des fins de commercialisation sélective, lorsqu'il n'y a aucun contrôle ou très peu, lorsque les renseignements sont partagés avec le secteur privé ou le grand public, et pour des raisons associées à l'activité économique, tous ces facteurs sont susceptibles de diminuer le niveau d'aise avec le partage de ces renseignements.*** Toutes les combinaisons de ces paramètres provoqueraient sans aucun doute un niveau de malaise élevé.
- ***L'étude révèle également que les répondants sont relativement prudents en ce qui a trait au partage de leurs renseignements personnels liés à l'emplacement.*** Même dans les situations où les paramètres sont plus susceptibles

de les mettre à l'aise, seulement quatre répondants sur dix sont disposés à partager leurs renseignements personnels liés à l'emplacement ou sont à l'aise de le faire. Dans certains cas, ce nombre peut chuter en-deçà de 1 %. Toutefois, même dans les situations qui suscitent le plus de malaise, un changement de contexte, d'objectif général ou de niveau de contrôle peut augmenter de façon significative le niveau d'aise.

- **Le niveau de confiance des répondants envers les différentes organisations pour qu'elles protègent leurs renseignements personnels est de modéré à faible.** Quelque 58 % font confiance aux institutions médicales pour protéger leurs renseignements personnels, comparativement à 46 % pour les ministères fédéraux et provinciaux. Les entreprises du secteur privé et les sites de réseautage social inspirent une confiance moindre (15 % et 6 % respectivement).
- **Environ quatre répondants sur dix sont à l'aise à l'idée que leurs renseignements soient partagés entre les ministères fédéraux et entre les ministères fédéraux et provinciaux.** Trois répondants sur dix sont neutres et trois sur dix ne sont pas à l'aise.
- **Divers facteurs font en sorte que les répondants font confiance aux organisations pour protéger leurs renseignements personnels. L'existence de mesures de sécurité technologique efficace et des peines sévères pour l'utilisation abusive des renseignements sont les deux facteurs les plus importants.** Toutefois, la vaste majorité des répondants (plus de 90 %) considèrent également l'existence d'une politique de confidentialité qui régit l'accès aux renseignements et leur partage à l'intérieur de l'organisation et avec les organisations externes, les mécanismes de contrôle et la divulgation des atteintes antérieures à la vie privée comme des facteurs très importants.
- **Les répondants considèrent leur adresse, et non leur code postal, comme un renseignement personnel.** La majorité des Canadiens considèrent que leur adresse est un renseignement personnel, même si leur nom n'y est pas associé (57 %) et bien que la plupart d'entre eux acceptent de partager leur adresse avec des organisations auxquelles ils ont confiance (63 %), ils ne le sont généralement pas autant à partager leur adresse même si leur nom n'y est pas associé. Cependant, trois répondants sur dix considèrent leur code postal comme un renseignement personnel.

Dispositifs de localisation

- **Près des deux tiers des répondants n'utilisent aucun dispositif de localisation.** Ceux qui le font utilisent surtout des GPS portatifs ou intégrés au véhicule et des téléphones cellulaires avec GPS intégré.
- **De nombreux répondants (la moitié) ne voient aucun avantage à utiliser la technologie de localisation ou sont incertains des avantages qu'elle procure.** Ceux qui l'utilisent sont généralement d'avis qu'elle les aide à mieux se protéger et à protéger les enfants, qu'elle facilite les services d'urgence et qu'elle les aide à trouver une destination ou à conduire un véhicule.

- **Les Canadiens sont en faveur de l'utilisation de la technologie de localisation lorsque les avantages sont importants, notamment pour améliorer les services d'urgence, améliorer la sécurité des adultes et des enfants et améliorer l'efficacité du maintien de la loi.** Lorsque nous leur avons demandé dans quelle mesure ils étaient d'accord avec l'utilisation de la technologie de localisation pour diverses raisons, la majorité des répondants se sont dit d'accord à ce qu'on utilise la technologie de localisation pour faciliter les services d'urgence (89 %), mieux faire respecter la loi (78 %) et améliorer la sécurité des enfants (72 %). D'autre part, les répondants se sont dit en désaccord avec l'utilisation de la technologie de localisation pour accroître la productivité au travail (25 %).
- **Deux tiers des répondants ont réfléchi aux questions de protection de la confidentialité en rapport avec les technologies de localisation.** De ce nombre, plus de 80 % étaient préoccupés par les images de leur emplacement en temps réel qui peuvent être affichées sur Internet sans leur consentement, la vente des renseignements relatifs à leurs déplacements à des tierces parties et les pirates informatiques qui ont accès à l'information stockée par le fournisseur de service téléphonique mobile à GPS intégré. Parmi les autres préoccupations mentionnées, nous avons noté l'entrave à la vie privée, la dictature ou le contrôle excessif de la part du gouvernement et le potentiel de victimisation.
- **Les répondants sont peu familiers avec la technologie d'identification par radiofréquence, laquelle utilise les ondes radio pour lire l'information qui apparaît sur des pièces d'identité personnelle, comme les cartes de crédit et les passeports.** Deux tiers des répondants affirment n'utiliser aucun dispositif d'identification par radiofréquence ou ne sont pas familiers avec la technologie. Environ 15 % des répondants semblent être très familiers.
- **La majorité des répondants (68 %) estiment qu'il est important pour le gouvernement du Canada de réglementer la collecte et le partage des renseignements liés aux déplacements en temps réel.** La majorité des répondants croient qu'il est important d'imposer des restrictions quant aux parties avec qui les renseignements peuvent être partagés (77 %).

Outils de cartographie en ligne

- **La majorité des répondants (82 %) ont utilisé des outils traditionnels de cartographie en ligne.** Ceux qui ne les ont jamais utilisés en avaient cependant entendu parler. Ils étaient moins nombreux, bien que majoritaires (68 %), à avoir utilisé les images satellitaires avec les outils de cartographie en ligne. Ceux qui ne les ont pas utilisés en avaient eux aussi entendu parler. Moins de la moitié des répondants ont utilisé les images de la rue.
- **Une faible majorité de répondants sont à l'aise avec le fait que leur résidence soit identifiée sur Internet comme un point sur une carte (60 %) ou une image prise d'un satellite ou une photo aérienne (53 %). Ce nombre chute considérablement lorsqu'il s'agit d'identifier leur résidence comme une image de la rue (27 %), en particulier si des personnes sont visibles sur l'image (15 %).**

- **Les répondants ne sont pas à l'aise avec les images d'eux-mêmes prises dans un lieu public et affichées sur Internet sans leur consentement, même si des mesures ont été prises pour dissimuler leur identité.** Même si toute l'image est floue, moins de la moitié des répondants (43 %) ont indiqué qu'ils seraient à l'aise avec des images d'eux-mêmes prises dans un lieu public et affichées sur Internet sans leur consentement. Très peu d'entre eux (10 %) sont à l'aise avec ces images affichées sans leur consentement si aucune mesure n'a été prise pour protéger leur identité.
- **Les répondants estiment qu'il est important pour le gouvernement du Canada de réglementer les images de résidences privées qui apparaissent sur les outils de cartographie en ligne.** La vaste majorité d'entre eux (74 %) croient qu'il est important pour le gouvernement du Canada de réglementer les images de résidences privées qui apparaissent sur les outils de cartographie en ligne. Ils réclament particulièrement la réglementation des images de résidences privées où les personnes sont bien visibles, des lignes directrices qui exigent que certains détails demeurent flous pour protéger la confidentialité, des restrictions quant au niveau de détails des images et une réglementation sur le degré de contrôle qu'ont les personnes sur les images de leur résidence privée.
- **Les répondants qui souhaitent que le gouvernement du Canada réglemente les images de résidences privées sur Internet affirment que c'est principalement pour protéger la confidentialité en rapport avec les technologies et empêcher les gens d'être victimes d'actes criminels et croient que les personnes devraient pouvoir elles-mêmes contrôler ces renseignements.**
- **Les opinions des Canadiens à savoir si on devrait permettre d'afficher des images de résidences privées prises au niveau de la rue sur des outils comme Street-View™ de Google™ au Canada sont partagées.** Un peu plus du quart des répondants (28 %) croient que cela devrait être permis, comparativement à 36 % qui n'ont aucune opinion à ce sujet et 36 % qui estiment que cela devrait être interdit. Il convient de souligner que le moment où le sondage a été réalisé ne reflète l'impact du lancement du service Street View de Google au Canada puisque la vaste majorité des travaux a été effectuée avant l'introduction de ce service dans douze villes canadiennes.